

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Once Upon a Time Daycare Inc./Garderie il était une fois Inc.		Date d'inspection Le 22 septembre 2026
Nom de l'établissement Once Upon a Time Daycare/Garderie Il était une fois		Numéro de permis 2012515
Adresse 177 La Vallée Route Memramcook NB E4K 3E5		Numéro de téléphone (506) 334-4000
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 43	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	22 sept. 2026	22 sept. 2026

Commentaires: À son arrivée sur les lieux, la mentore en assurance de la qualité a vérifié les registres de présence et a observé que, dans un des locaux, tous les enfants étaient présents alors que le registre indiquait déjà leur heure de départ. Selon le registre, aucun enfant est indiqué présent dans ce local.

Également, lors des jeux extérieurs, la mentore en assurance de la qualité a constaté que les registres de présence se trouvaient à l'intérieur alors que les enfants étaient à l'extérieur. Une discussion a eu lieu avec l'administratrice. L'administratrice mentionne que des notes mentionnant les heures de départ son sur le téléphone et qu'ils sont ensuite inscrit sur les registres de présence à la fin de la journée.

La mentore en assurance de la qualité mentionne que les registres de présence fournis par le ministre doivent être tenus à jour en tout temps et refléter avec exactitude les enfants présents. Les registres doivent également être accessibles et accompagner les groupes d'enfants lors des activités extérieures. À la suite de cette discussion, l'administratrice a apporté les registres de présence de tous les locaux à l'extérieur et les a immédiatement mis à jour afin qu'ils reflètent la présence des enfants.

La lacune est maintenant conforme.

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.
La mentore en assurance de la qualité est présente en après-midi durant la collation et les jeux extérieurs. Les enfants participent à une variété d'activités, notamment la gymnastique, l'escalade sur le dôme, la balançoire, la conduite de petites voitures, la musique avec différents instruments et les jeux dans le sable.
Les éléments suivants ont été vérifiés : - Le ratio et le nombre maximal d'enfants

Commentaires généraux

- Les dossiers des membres du personnel
- Les compétences et formation
- L'orientation des enfants
- Le lieu d'exploitation
- L'aire de jeu intérieure
- La sécurité

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 septembre 2026

Date

original signé par

Mandy Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"